



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 10 juin 2021

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG  
du jeudi 10/06/2021 de 9h30 à 12h30.

**Ordre du jour :**

1. Introduction par madame la députée Valeria Faure-Muntian
2. Le nouveau CNIG (Bertrand Monthebert, Pierre Lauhier)
3. Vers un GT réseaux éclairage extérieur (Jennifer Amsallem, Mathieu Chailloux, INRAE)
4. COVADIS : Démarche de modernisation des standards risques (Guillaume Lesecq, DGPR)
5. Travaux du GT DDU (Arnauld Gallais, CEREMA)
6. Les standards à valider en Plénier (Pierre Vergez, IGN/CNIG)

Accès aux présentations, disponible sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Date envisagée pour la prochaine commission Données : **mardi 12 octobre 2021**

Date	Visa	Nom
Relecture	20/06/2021	Les participants.
Validation	22/06/2021	Dominique Caillaud, président de la Commission Données

Dominique Caillaud, président	Gilles Cebellieu – IGN
Valéria Faure-Muntian, députée	Gilles Guillouet – MTES
Bertrand Monthubert, président du CNIG	Guillaume Leseq – DGPR
Alexandre Loubet – SNA La Poste	Hélène Begon – MTE/SRI/Ecolab
Alix Marc – AITF	Jean-Claude Maniquaire – DGFIP/Cadastre
Anne Fromage-Mariette – OPenIG	Jean-Luc Sallabery – FNCCR
Anne Sagot-Duvaurox – GIP ATGERI	Jennifer Amsallem – INRAE
Arnauld Gallais – CEREMA	Jeremy Fleurisson – Région Normandie
Bachir Ciki – cadastre GF3A	Jerôme Desboeufs – DINUM
Bertrand Clergeot – OGE	Loïc Hay – FNCCR
Bruno Garayt – IGN	Marie Terrier – Région Occitanie et OPenIG
Bruno Iratchet – Realia	Mathieu Chailloux – INRAE
Cedric Ansard – Hauts de France	Mickael Vadin – GéoGrand-Est
Chaïnez Bensifi – GéoNormandie	Philippe Temm – ?
Charles Velut – IGN	Pierre Laulier – Ecolab
Christophe Nicolle – Plateforme Pays de Loire	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Daniel Belon – FNCCR	Stéphane Rolle – CRIGE PACA
Fabrice Taillefumier – CRIGE Normandie	Suzanne Nicey – BFC
Fedun Bogdana – assist.parlement	Vincent Fabry – Plateforme Hauts de France
François Chirié – IGN	Xavier Chieppe – Dreal Grand Est

### **Compte rendu synthétique :**

Le président Dominique Caillaud félicite Bertrand Monthubert pour sa nomination et remercie madame la députée Valeria Faure-Muntian pour la permanence de son soutien pendant la période intermédiaire. « Tout est là désormais pour être confiant sur l’avenir du CNIG » Il annonce son départ du CNIG, « c’est le bon moment pour laisser la place », mais il nous rassure en confirmant son intention de continuer à jardiner l’espace géomatique depuis son territoire vendéen.

#### **1) Introduction de Valeria Faure-Muntian, chargée du rapport de juillet 2018 sur les «Données géographiques souveraines».**

« La tâche qui attend Bertrand Monthubert est grande et tout est enfin réuni pour réussir ». Madame la députée accueille le nouveau président du CNIG et se félicite de la mise en œuvre des lignes tracées dans son Rapport.

Elle rappelle son attachement à la Donnée, et à son ouverture au public. Si la Donnée doit permettre la création des innovations nécessaires, elle doit devenir aussi la richesse de tous. Ce message a été porté au Forum de la Donnée publique où l’Etat a promis de mettre en œuvre l’organisation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Le CNIG s’inscrit dans cette politique. Il est désormais l’organe de la décision pour la gouvernance des politiques publiques de la Donnée géographique.

La loi pour une république numérique a déjà 7 ans et sa pertinence a été réactivée par la crise sanitaire. Le rapport Bothorel confirme l’utilité aussi bien de la normalisation que celui de la diffusion de la Donnée publique. Des leviers sont poussés au niveau central, avec des nominations, comme celle de Sébastien Soriano à l’IGN ou celle de Bertrand Monthubert. Au niveau des territoires aussi, puisque par exemple, le prix des Cadors du numérique va être remis à une collectivité territoriale honorée pour sa gestion des Données.

Tous les acteurs des territoires et administrations agissent dans un même sens et des moyens complémentaires semblent pouvoir être activés pour y aider.

## **2) Le nouveau CNIG**

**Bertrand Monthubert, président du CNIG**

**Pierre Laulier (CNIG/Ecolab), mise en place de la gouvernance de l'IG**

« Je voudrais remercier tout particulièrement, d'abord madame la députée qui s'est amplement impliquée dans ce sujet technique, maintenant son engagement jusqu'au bout, mais aussi le président de la commission Donnée qui a accueilli dans cette commission où tant d'avancées ont pu avoir lieu, un espace de débats en l'absence de Plénier.

C'est à partir de tous ces acquis que nous allons pouvoir construire. Certains parlent d'alignement des planètes. Cela m'engage car il y a des attentes. Cela demande aussi une participation de tous. Le CNIG est un lieu très riche de concertations et de coordinations où des acteurs aussi experts qu'impliqués peuvent faire entendre leurs voix, trouver des formats communs et les faire adopter.

Quel périmètre pour le CNIG ? La géolocalisation, c'est vaste ! Le contexte évolue de tous côtés, avec les connaissances, avec l'intelligence artificielle. Ce qui est d'abord attendu, c'est une collaboration encore plus étroite entre l'Etat, les collectivités, les entreprises et tous les acteurs et porteurs de Géocommuns du numérique.

La lettre de mission adressée à Bertrand Monthubert par Barbara Pompili, ministre de la transition écologique en pose les priorités :

- 1) Relancer cette structure en mettant en œuvre tout son potentiel de coordination.
- 2) Proposer une réforme pour implémenter un nouveau pilotage de l'information géographique en France; le CNIG devra en assurer la gouvernance. Actions à conduire :
  - ❖ Large concertation des acteurs de la donnée géographique, de la donnée géolocalisée, de la donnée publique et privée, de l'innovation par la donnée et de la donnée de la transition écologique.
  - ❖ Identifier les sujets prioritaires de la donnée géographique et géolocalisée, autant sous l'angle stratégique que technique, en lien avec les politiques européennes et territoriales
  - ❖ Réfléchir à quelques projets collectifs, concrets, innovants et à forte valeur ajoutée à mener à moyen terme de 2 à 5 ans dans cet objectif
  - ❖ Aborder les sujets de l'établissement de « communs » et « d'espaces communs » de la donnée en matière de donnée géographique.

Ecolab apporte son appui en mettant à disposition un expert : Pierre Laulier, directeur territorial de l'IGN jusqu'à fin août, et doté d'une fine connaissance des relations avec les collectivités territoriales. Il va assurer le secrétariat permanent du CNIG.

La réalisation de notre programme passe par une période préalable de consultation des acteurs. Un atelier en posera les bases et interfaces en juillet.

Une autre réunion pour travailler sur les grandes orientations stratégiques est prévue en septembre.

Le premier Plénier de ce nouveau mandat sera organisé après cette mise en place, afin de valider les grandes orientations stratégiques.

En attendant, nous souhaitons qu'un maximum d'acteurs soient impliqués dans ce vaste chantier et nous sommes ouverts à toutes les suggestions ! »

### **3) Proposition d'un GT réseaux éclairage extérieur**

**par Jennifer Amsallem et Mathieu Chailloux, (INRAE)**

Le groupe de travail EclExt (Éclairage Extérieur) créé en février 2021 par l'INRAE vise à définir un standard de base de données pour les points lumineux d'éclairage extérieur.

L'objectif est d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative du parc d'éclairage existant et d'homogénéiser les pratiques entre acteurs hétéroclites pour répondre aux enjeux de l'éclairage extérieur (sécurité des biens et personnes, maîtrise de la consommation énergétique, diminution des nuisances lumineuses, etc.)

La tâche concerne des types d'acteurs variés issus de collectivités, de bureaux d'études spécialisés, de fabricants de matériel d'éclairage, d'institutions comme l'AFE (Association française de l'éclairage), la FNCCR (Fédération nationale de collectivités concédantes et régies), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'UMS PatriNat (Unité mixte de service Patrimoine Naturel).

Le groupe de travail se fixe comme objectif la définition d'un modèle conceptuel de données qui serait appliqué dans un premier temps aux parcs d'éclairage public et diffusé via les têtes de réseau pour une meilleure application.

Il est envisagé dans un second temps une application au parc privé.

Une remontée des informations standardisées au niveau national pour améliorer la connaissance sur les parcs de luminaires en France est également prévue.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du 4ème Plan national Santé Environnement des Ministères de la Santé et de la Transition Ecologique.

Une collaboration avec le GT Star-ELEC (standard de réseaux électriques) est enclenchée pour garantir une bonne articulation entre standards et une cohérence terminologique.

Une articulation avec le PCRS sera également assurée.

#### **Remarques :**

- La collaboration avec Montpellier Métropole est saluée.
- Le président commente « Plus vous êtes dans la transversalité, mieux cela marche ! »
- Il apprécie la création de standards concernant des Données métier, dans la continuité de la constitution d'un cadre de Données grande échelle impulsé par le PCRS.

La création du groupe de travail réseaux d'éclairage extérieur est validée en séance par le président de la commission Donnée.
--

#### **4) COVADIS : Démarche de modernisation des standards risques**

**par Guillaume.Lesecq, DGPR**

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) assure la maîtrise d'ouvrage de quatre géostandards validés par la COVADIS : bruit dans l'environnement, directive inondation, plans de prévention des risques et plans de prévention des risques miniers.

La dissolution de cette commission le 1er janvier 2020 a soulevé la question de la pertinence et de l'appropriation de ces standards par les services déconcentrés. Si le premier continue de bénéficier d'un accompagnement du CEREMA et le deuxième a été modernisé récemment avec l'appui de l'IGN, se posent pour les deux derniers des questions de modernisation et, plus généralement pour tous, d'articulation entre eux, avec d'autres standards existants (dont le standard CNIG SUP) et avec des données ne disposant pas d'un standard national comme les atlas de zones inondables.

Ce constat a conduit la DGPR à lancer une étude visant à réorganiser la gouvernance de ses standards COVADIS pour en assurer la modernisation et le suivi dans le temps.

Cette étude, qui s'inscrit dans la démarche d'urbanisation des systèmes d'information de la DGPR, se déroule en trois phases réparties de mai à septembre 2021 :

- 1) retour d'expérience des standards existants et expression des besoins sur d'éventuelles évolutions de périmètres ;
- 2) synthèse de ces retours, identification d'axes de travail et validation du périmètre des futurs standards ;
- 3) analyse des besoins pour chaque axe de travail et des impacts sur les données existantes.

A l'issue de cette étude, l'IGN sera saisi pour rédiger un mandat, animer un groupe de travail dans le cadre du CNIG destiné à moderniser les standards sur le périmètre identifié, et accompagner leur appropriation par les services déconcentrés.

#### **Remarques :**

- L'objectif de l'étude n'est pas de préfigurer un standard universel pour les inondations, mais de prioriser la standardisation des cartes produites par l'Etat. La question des cartes produites par les collectivités dans le cadre de la compétence GEMAPI et des plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) pourra toutefois être évoquée si des collectivités intéressées se manifestent auprès de la DGPR
- La FNCCR est disponible pour représenter la voix commune d'une partie des collectivités concernées et partager son expérience avec la DGPR.

## **5) Etat des lieux DDU**

**par Arnaud Gallais, CEREMA :**

Le point d'avancement sur la dématérialisation des documents d'urbanisme ([GT CNIG DDU](#)) se réfère aux six axes du mandat du groupe de travail.

Les standards PLU(i)/CC, SUP, PSMV ont été validés respectivement en 2017, 2016 et 2019. Ils sont maintenus en continu et ont connu quelques révisions mineures tant sur les standards que sur les consignes de saisie de métadonnées les accompagnant.

Les versions actuelles [publiées sur le site du CNIG](#) sont : standard PLU(i)/CC v2017d (rev. février 2021), standard SUP v2016b (rev. février 2021), le standard PSMV a été validé en 2019 et une évolution (très) mineure est en phase d'instruction.

Le standard SCOT "classique" est désormais complété d'un deuxième standard pour les SCOT dits "modernisés" suite à l'ordonnance de juin 2020 sur la modernisation du SCOT.

Le sous-groupe "symbolisation" travaille activement à la révision des spécifications de symbolisation en l'accompagnant d'un projet QGIS et de bibliothèques de symboles open-source disponibles [sur le Github dédié](#). Parallèlement sont étudiées des solutions de symbolisations complémentaires et alternatives afin de compléter et d'améliorer la symbolisation actuellement limitée aux deux niveaux de codification par types et sous-type de prescriptions et d'informations (cf. illustration sur le zonage et sur un plan de hauteur dans la présentation).

Le sous-groupe "Structuration du règlement d'urbanisme" a validé le projet de standard de niveau 1 accompagné d'un outillage open-source, l'ensemble fait actuellement l'objet [d'un appel à tests et commentaires](#) d'une durée de trois mois, dont l'échéance est fixée au 14 juin. Le travail se poursuivra par la finalisation du niveau 1 et l'instruction du niveau 2 dont l'objet est d'extraire du règlement les règles d'urbanisme et leurs paramètres.

Les géostandards d'urbanisme sont réglementaires et participent à la montée en charge du Géoportail de l'urbanisme, ils sont désormais largement connus et accompagnés, ce qui se traduit par une moindre demande d'assistance technique par rapport à il y a quatre ans. Outre les chantiers en cours (symbolisation et structuration du règlement d'urbanisme) le GT CNIG DDU continuera de prendre en compte les besoins des utilisateurs et les évolutions de la réglementation (éventuels impacts de la future loi "Climat et résilience"). Il s'efforcera de travailler sur les aspects qualité et sécurisation des données afin préparer l'avenir consistant à conférer au document d'urbanisme numérique le caractère d'opposabilité actuellement réservé au document papier.

### **Remarques :**

- Le standard SCOT ne comporte pas de spécification cartographique et porte essentiellement sur le périmètre du Scot, la structuration et les répartitions réglementaires.
- Le GT est ouvert à toute participation et il est prêt à discuter de toute initiative.

## **5) Point sur les standards**

**par Pierre Vergez, chargé de mission CNIG :**

Tant qu'il n'est pas cité dans un texte de loi, un standard CNIG est à considérer comme un guide, un conseil qui permet d'harmoniser les pratiques en France et Outremer.

Dès lors que la législation s'en empare, le standard CNIG devient une référence obligatoire.

Le standard CNIG est validé en plusieurs étapes,

- au sein du groupe de travail, par les membres du groupe qui l'ont conçu
- après une consultation globale des 4000 abonnés du CNIG et leurs contacts intéressés,
- en Commission Donnée sur sa forme technique
- en conseil Plénier, sous un regard plus stratégique.

9 standards dont 6 concernent le GT DDU sont en attente de leur légitimation par le conseil Plénier, après avoir été validés par la commission Données :

- Standard CER(Continuités écologiques Régionales), v1 de 2018
- Standard Dessertes pour transports de bois, v1 de 2019
- Standard Grâce THD (Réseaux de communication), v2 de 2020
  
- Standard DDU SUP Servitudes d'utilité publiques 2016
- Standard DDU PLU Plan Local d'urbanisme 2017 (mise à jour v2017d en février 2020)
- Standard DDU CC Carte Communale 2017 (idem)
- Standard DDU PSMV Plan de Sauvegarde et de mise en valeur 2019
- Standard DDU SCoT 2018
- Standard DD SCoT2 2021 (il est rajouté aujourd'hui à la liste)

Un standard CNIG est national, concernant tous les acteurs du territoire national.

Le standard COVADIS, quant à lui, même géré par la Commission Données, garde son caractère interministériel...jusqu'au jour où une évolution au niveau national est devenue nécessaire.

Une page lui est consacré sur le site du CNIG : [ici](#)